

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

3 octobre 2008

---

MISE EN OEUVRE DU GRENELLE DE L'ENVIRONNEMENT - (n° 955)

Commission	
Gouvernement	

**AMENDEMENT**

N° 417

présenté par  
M. Jacob, rapporteur  
au nom de la commission des affaires économiques,  
M. Piron, M. Poignant et M. Raison

-----  
**ARTICLE 47**

À l'alinéa 6, substituer aux mots :

« faible impact »

les mots :

« impact favorable ».

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Cet amendement veut favoriser une approche dynamique plutôt qu'une approche passive ou défensive.